

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
**Monsieur A. GOFFART, Directeur**  
*A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme*  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : D.U. :17/PFU/179260  
D.M.S. : 2328-0045/01/2006-399PR  
N/réf. : AVL/CC/WMB-2.19/s.421  
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

**Objet : WATERMAEL-BOITFORT. Cité-Jardin Floréal. Rue des Passiflores, 30.**  
**Aménagement d'une cave sous le garage – Régularisation.**  
**Demande de permis unique – Avis conforme de la CRMS**  
(Dossier traité par M. Fr. TIMMERMANS et Mme FI. VANDERBECQ – DU / M. J.-Cl. DEBROUX - DMS)

En réponse à votre lettre du 18 septembre 2007, sous référence, réceptionnée le 19 septembre, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis conforme favorable*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 17 octobre 2007 concernant l'objet susmentionné.

La demande porte sur la régularisation de l'aménagement, sans autorisation préalable, d'une cave sous le garage-atelier d'une maison appartenant à la cité-jardin Floréal, classée comme ensemble. La Commission avait été interrogée, en son temps, sur la transformation dudit garage en atelier sans qu'aucune mention ne soit faite de cette cave (avis de principe du 28/04/2005 et avis conforme favorable sous réserve du 17/05/2006).

***Bien qu'elle n'encourage pas la politique du fait accompli, la Commission estime, à l'examen des documents joints à la demande de régularisation et du descriptif des travaux, que les interventions nécessaires à l'aménagement de cette cave ne semblent pas avoir porté atteinte à la stabilité du bâtiment. Elles sont, par ailleurs, invisibles depuis l'espace public et n'altèrent pas la lecture du bâtiment ni de l'ensemble construit dont il fait partie.***  
***La Commission souscrit donc à leur régularisation.***

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

P. PUTTEMANS  
Président f.f.

Copie à : - A.A.T.L. – D.M.S. : M. J.-Cl. DEBROUX  
- A.A.T.L. – D.U. : M. Fr. TIMMERMANS et Mme FI. VANDERBECQ  
- Commune de Watermael Boitsfort – Commission de concertation